

COMMUNE DE NIVILLAC
Arrondissement de Vannes

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil seize

Le onze avril

Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC dûment convoqué,

S'est réuni en session ordinaire à vingt heures en mairie

Sous la présidence de Monsieur GUIHARD Alain, Maire

Date de convocation du conseil municipal : le 4 avril 2016

Conseillers en exercice : 27 Conseillers présents : 21 Votants : 24

PRESENTS: Mme AMELINE Yolande- M. BOUSSEAU Yannick- M. CHATAL Jean-Paul- M. CHESNIN Nicolas- M. DAVID Gérard- M. DAVID Guy- Mme DENIGOT Béatrice- Mme DESMOTS Isabelle- M. FREOUR Jean-Claude- Mme GICQUIAUX Cécile- Mme GRUEL Nathalie- M. GUIHARD Alain- M. LORJOUX Laurent- M. OILLIC Jean-Paul- Mme PANHELLEUX Françoise- Mme PERRAUD Chantal- Mme PERRONNEAU Claire-Lise- Mme PHILIPPE Jocelyne- M. PRAT Pierre- M. SEIGNARD Jérôme- M. TATTEVIN Frédéric

ABSENTS EXCUSÉS : M. BOCENO Julien- M. BRIAND Jean-Yves- M. BUESSLER-MUELA Patrick- Mme GERARD-KNIGHT Marie-Noëlle- Mme HUGUET Evelyne- Mme LEVRAUD Françoise

POUVOIRS : M. BOCENO Julien à M. LORJOUX Laurent- Mme BUESSLER-MULA Patrick à Mme AMELINE Yolande- Mme GERARD-KNIGHT Marie-Noëlle à M. PRAT Pierre

Secrétaire de séance : M. SEIGNARD Jérôme

Délibération n°2016D38 : Tarifs des séjours courts ALSH ETE 2016

Comme chaque année, l'Accueil de Loisirs proposera en juillet et août 2016, des séjours courts pour les 3/6 ans, les 6/9ans et les + de 10 ans.

Cette année, les séjours courts auront lieu pour les 3/6 ans à la Petite Ecurie à LAUZACH (56), pour les 6/9 ans les Pieds dans l'Herbe à MONTOIR DE BRETAGNE (44), pour les + de 10 ans au Camping du Lac au Duc à TAUPONT (56).

Mme Cécile GICQUIAUX, adjointe déléguée à l'enfance jeunesse, propose de leur appliquer les tarifs figurant **dans les tableaux en annexe de la délibération**, tarifs élaborés et fixés en fonction du coût des différents séjours (transport, hébergement, repas, activités) et du Quotient Familial (QF).

L'assemblée est invitée à se prononcer sur ces propositions tarifaires.

Le conseil municipal, après délibération,

Vu l'intérêt de proposer des séjours courts pendant les vacances estivales aux enfants,

Vu les tarifs proposés par Monsieur le Maire,

- Souscrit à l'unanimité aux propositions de séjours courts faites par le service Enfance/Jeunesse,

Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Envoyé en préfecture le 13/04/2016

Reçu en préfecture le 13/04/2016

Affiché le 13/4/2016

ID : 056-215601477-20160411-2016D38-DE

- Souscrit aux tarifs proposés en annexe de la présente délibération,
- Donne tous pouvoirs au maire pour faire procéder à la mise en œuvre et à l'application de cette délibération.

Cette délibération annule et remplace celle visé le 12/04/2016 sous n° 2016D32

Pour extrait conforme,

Le Maire
Alain GUIHARD



Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.